

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 333 (Rect)

présenté par
M. Feltesse

ARTICLE 37

À la dernière phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« suffrages »,

insérer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.